L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 11 MARS 1875. Onze Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS
NOUVELLE-ORLÉANS
JEUDI MATIN, 11 MARS.
PRIX DES ABONNEMENTS : 5 CENTS LE NUMÉRO.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers, brodequins, et chapeaux feutre et laine.

Par Vincent & Co., 62 et 64 rue Bourbon, marchandises sèches étrangères et américaines.

Ainsi, marchandises de printemps à des conditions libérales.

Par S. Gumault, sur l'avenue de Carrollton, près l'écurie de l'allier, une vachette.

Par Hofman, Marks & Co., au No 56 de la rue de Chartres, habillements, lingerie, chapeaux, casquettes, malles, &c.

Gruhse, Graduer. Nouvel annonce d'encan de E. L. Moghis.

SPECTACLES.

Jeudi, 11 Mars 1875.

OPÉRA.—A midi, la grande Duchesse de Gerolstein, et le soir, Don Sébastien.

VARIÉTÉS.—Victime et Selon Shingle.

ACADÉMIE.—Marked for life.

SI CHARLES.—Engagement de M. L. Davenport.

L'impasse gouvernementale en France.

On s'était félicité trop tôt d'une entente entre le centre droit et les gauches à l'Assemblée de Versailles. On avait cru que la République était fondée définitivement et qu'une majorité imposante avait été formée, ce qui allait permettre un gouvernement de marcher désormais d'un pas assuré. Illusions vaines! L'entente ne s'était faite que sur les mots, non sur les choses, et la majorité, toute factice, s'évanouit lorsqu'il s'agit du partage des portefeuilles. L'esprit de parti n'avait pas désarmé, il avait simplement fait une trêve d'un tour et mis un masque.

Le Sémaphore annonce que M. Hublet a abandonné à Cannes son projet de fusion. Or, prendre un cabinet entièrement à gauche serait provoquer une coalition immédiate des droites qui le renverseraient avant la fin de la semaine.

Le maréchal se trouve donc tout aussi peu avancé qu'avant la fameuse coalition des républicains et des républicains. Cependant, les lois constitutionnelles sont votées, mais c'est comme un mécanisme auquel il manque un ressort. Nous avions donc raison de dire que les difficultés étaient loin d'être finies.

Tout cela démontre surabondamment les vices du régime parlementaire, mais le parlementarisme est ancré dans les idées des partis libéraux et l'on croit n'est difficile de le déraciner. C'est, cependant, en une lutte avec courage et persévérance un publiciste de talent, M. de Girardin, en discutant dans la *France* que le maréchal Mac Mahon choisisse en dehors de l'Assemblée un ministère d'affaires, un ministère neutraliste.

Voici ce que M. de Girardin disait avant le vote de la loi sur le Sénat et après l'échec du premier projet. Les conseils qu'il donnait alors n'ont que plus de valeur aujourd'hui :

Lorsqu'il est impossible, absolument impossible, de rallier une majorité qui ne soit pas purement accidentelle, qu'y a-t-il à faire? Une seule chose: il y a à former *un ministère de statistes*, c'est-à-dire un ministère qui ne pourrait être l'expression de la majorité, soit l'expression de l'impossibilité.

Si le *Journal Officiel* publiait demain la nomination d'un cabinet dont les dix membres qui le composeraient seraient, sans distinction aucune, et à l'opinion, choisis, hors de l'Assemblée, parmi des hommes spéciaux réputés les plus capables et les plus honnêtes, nous l'affirmons, nous le garantissons, cette nomination de cabinet serait accueillie par des acclamations qu'une satisfaction générale en dictait: Ah! tout va aller! Tout va reprendre.

Cet ministère ne serait pas un ministère parlementaire, mais ce serait assurément un ministère de majorité nationale.

Pourquoi le maréchal de Mac Mahon, président de la République, n'attendrait-il pas tranquillement dans cette voie exclusive de tout tâtonnement, le moment où il pourra, sans compromettre le salut de la France, nommer un ministère de statistes?

Qui pourrait sérieusement prétendre que le président de la République française serait dans le cas de la République prenant exemple sur le président des Etats-Unis et choisissant son ministère en dehors de l'Assemblée législative, lorsque, il n'est pas de statistes les bringueurs parlementaires de l'Etat de toutes les factices intestines?

Sans méfiance, le premier mouvement de l'Assemblée ne serait pas le plus juste et le plus sûr. Le maréchal ne serait pas le seul à aucune attention à garantir de porte à aucune des ses attributions. Il y aurait pas atteinte à son pouvoir. Il ne serait pas atteinte à son pouvoir. Il ne serait pas atteinte à son pouvoir. Il ne serait pas atteinte à son pouvoir.

A l'Assemblée nationale *seulement* l'initiative des lois.

Aux ministres *seuls* *seuls* la responsabilité de leur mise en application.

Nous le demandons à ceux qui nous lisent, l'adoption de ce système, qui a pour garanties, d'abord un sénat héréditaire, ensuite un président des mais l'autorité du nom de Frédéric Bastiat, membre de l'Assemblée constituante de 1848, l'adoption de ce système parfaitement logique et rationnel, ne serait-elle pas bien mieux qu'une nécessaire nomination d'un ministère de minorité, quel qu'en soit le président, M. le duc de Broglie, M. Jules Grévy ou M. Buffet?

Dans un numéro subséquent, celui du 18 février, M. de Girardin revient sur la même idée. Il compare à ce système anglais ou système américain, et, il insiste pas à donner la préférence à ce dernier. Il cite la constitution française de 1791 qui interdisait au roi de prendre ses ministres dans ces assemblées et qui bornait les rapports des ministres avec la Chambre au droit d'être entendus sur leur demande.

Nous préférons encore le système américain qui exclut complètement les ministres des débats des Chambres et écarte de ces luttes qu'ils ont d'autre objet que de les exaspérer pour les plaire.

Dans son numéro du 20 janvier, la *France* lançait un dernier appel à l'Assemblée, et bien que le projet sur lequel on s'est mis d'accord ait été voté, l'impossibilité où est le maréchal de former un ministère, donne encore raison aux réflexions de ce journal.

Depuis quatre-vingt-huit heures, il règne de nouveau comme une fièvre d'agitation et d'inquiétude.

On parle sans cesse des trois groupes de la gauche: marchent unis comme un seul homme.

Que le nouveau Walion, dont nous avons donné hier le texte, va être déclaré d'urgence et voté au pas de course.

Que la rente qui, par résolution du marché, reportait à la nomination d'un tiers des sénateurs, a fait disparaître comme par enchantement toutes les difficultés.

Que le problème constitutionnel, enfin tranché par la création d'un Sénat donnant de façon à concilier les garanties de la liberté et les nécessités de l'ordre.

Est-ce véritablement une solution qui s'élabore ou un nouvel avortement qui se prépare?

C'est notre devoir de recueillir toutes ces impressions, de faire connaître toutes ces tentatives, et de nourrir la bonne volonté qui les inspire, même quand la logique ne les approuve pas.

Mais c'est aussi notre devoir de crier à nos législateurs de Versailles qu'il est temps d'en finir, et que persister indéfiniment cette crise d'impuissance, c'est discréditer à tout jamais le régime parlementaire dans notre pays.

Un dernier effort doit être tenté, soit, le centre droit a refusé à se mettre d'accord avec le centre gauche, nous en sommes heureux: une majorité nouvelle surgit sur les ruines de l'ancienne, nous battons des mains.

Mais quand nous avons présentes à l'esprit les journées du 24 mai et du 20 novembre 1873, du 6 mai, du 15 juin et du 25 juillet 1874, du 6 et 22 janvier, des 3 et 10 février, nous nous sommes bien permis de nous voir quelques craintes et de poser quelques points d'interrogation.

Nous doutons que les Français soient les premiers à faire un pas en arrière. Mais dans tous ces cas, il est indéniable de tenir plus longtemps le pays dans un état d'incertitude, d'attente et d'inquiétude.

Il est temps que les Assemblées, l'Assemblée nationale en tête, comprennent que peut-être le moindre mal, le moindre mal, un différé du vote définitif sur la loi qui crée le Sénat, ce sont les intérêts de la vie parlementaire, de la vie gouvernementale et de la vie administrative.

Est-ce que cela peut durer?

Le pays n'a jamais tant aspiré au repos et à la tranquillité. Il ne s'est jamais, nous pouvons le dire, tant désintéressé de la politique. A d'autres époques, nous nous sommes autant en tout compte des agitations de la rue et dans les effervescences de l'esprit public. Aujourd'hui, pas l'ombre d'une émotion populaire, pas même des pétitions. Les législateurs sont laissés à eux-mêmes, comme s'ils vivaient dans un monde à part, comme s'ils avaient perdu le sentiment de la réalité.

A la fin, cependant, le pays pourrait trouver qu'il a poussé assez loin la patience, et que ses législateurs n'ont pas répondu à ce qu'il attendait d'eux.

Voilà pourquoi nous demandons que cet effort constitutionnel soit le dernier, et que l'Assemblée prenne enfin une résolution décisive.

L'effort constitutionnel a abouti heureusement, il a abouti à une républicque bâtarde et parlementaire; et comme la loi électorale qui doit servir de base à l'établissement des institutions nouvelles, n'est pas encore faite, l'accord sera plus difficile sur cette loi que sur les premières. En attendant, le gouvernement est arrêté par l'impossibilité de constituer un ministère capable de résister aux coalitions de parti. Si le maréchal suit le conseil de M. de Girardin, il risque fort de voir son ministère de neutralité renversé le premier jour par tous les partis coalisés et, s'il ne le suit pas, il se trouve en face d'un problème qui ressemble à celui de la quadrature du cercle.

L'Assemblée actuelle semble vouloir mettre à l'épreuve la patience du chef de l'Etat et celle du pays, mais elle ne saurait mieux faire pour discréditer le régime parlementaire et surtout le gouvernement des Assemblées.

Les résolutions de M. Burke.

Nous voyons avec plaisir que l'administration municipale se préoccupe sérieusement des moyens d'apporter un soulagement immédiat aux charges qui accablent les contribuables. Voici le texte des résolutions qui ont été adoptées avant hier sur la proposition du major Burke. On verra qu'elles décident que le maire et les administrateurs doivent se mettre immédiatement à l'œuvre pour préparer des bills de réforme en ce qui concerne les affaires de la ville, lesquels bills seront soumis à la Législature pour le cas où le concordat serait exécuté et une session extraordinaire convoquée.

Les résolutions ne parlent pas de l'abolition du contrat onéreux de drainage et elles n'embrassent pas toutes les réformes désirables, mais elles portent sur des points très importants, et tout en réservant notre opinion sur la section 6, nous applaudissons cordialement à l'initiative prise par nos édiles.

Attendu que le triste état des affaires et des intérêts matériels de la Nouvelle-Orléans met les contribuables de la ville dans l'impossibilité de payer la taxe actuelle sans faire des sacrifices ruineux;

Attendu que près de deux pour cent de l'impôt est prélevé en vertu de lois qui ont limité le pouvoir de taxer et après l'échec du premier pouvoir de réduire ou de réduire les dépenses; il est

Résolu que le maire et les administrateurs, formant un seul comité, rédigent, immédiatement, des lois qui autoriseront le conseil à réduire la taxe;

Résolu que les recommandations suivantes soient soumises aux sénateurs et aux représentants de la ville, avec prière de les faire adopter le plus tôt possible:

1. Un Acte pour autoriser le Conseil à réduire, au moins de moitié, la taxe pour paiement de l'intérêt des bons de la Nouvelle-Orléans;

2. Un Acte réglant l'organisation de la police métropolitaine, réduisant les dépenses de la dite police à une somme qui ne devra pas excéder $250,000, et pourvoyant au prompt paiement de la dite somme;

3. Un acte limitant les dépenses des écoles publiques de la Nouvelle-Orléans à $200,000;

4. Un Acte autorisant le Conseil à régler la taxe du Parc de Ville.

5. Un acte autorisant le Conseil à limiter et régler les frais des shérifs, trouvères, commis et membres du Bureau de santé de la Nouvelle-Orléans.

6. Un acte autorisant le Conseil à retirer la dette en bons de la ville, à en réduire le montant, à fixer un taux d'intérêt uniforme, et, dans ce but seulement, à émettre de nouveaux bons, à trente ans, portant cinq pour cent d'intérêt et n'excédant pas la somme de seize millions de piastres.

Le sénateur Johnson.

Le correspondé à Washington de la *Tribune* de New York, rend compte d'une entrevue dans laquelle le sénateur Andrew Johnson, ex président des Etats-Unis, a défini ainsi sa position:

"Je ne puis prendre aucun engagement sur ma ligne de conduite future. Je ne puis dire que j'agirai avec un parti ou avec aucune théorie de parti. Je ne l'ai jamais fait dans le passé et je n'ai pas l'intention de le faire à l'avenir. J'approuverai les mesures qui me paraîtront les meilleures pour le pays, sans m'inquiéter si c'est une mesure démocratique ou si c'est une mesure appuyée par les républicains. Je mets le pays au dessus des partis.

M. Johnson a déclaré qu'il ne pouvait dire s'il participerait aux débats sur la résolution pour l'admission de Pinchback.

Comme on lui demandait si, dans sa nouvelle position, il ne saisirait pas l'occasion de satisfaire quelques vieilles rancunes et s'il n'avait pas une masse de faits contre les chefs actuels des partis, il a dit:

Des informations que j'ai, je ne dirai rien, mais je ne me servirai de rien. Ma mission au Sénat n'est pas une mission personnelle. Ce n'est pas moi que je représente, mais le Tennessee. Le pays n'a rien à faire avec une affaire personnelle et avec ce qui s'est passé. Je n'ai pas d'ennemis à punir ni d'amis à récompenser. J'ai enterré les ressentiments et j'ai oublié les anciens procédés individuels. Si je puis remplir les devoirs qui m'incombent maintenant avec consciencieusement et aussi clairement que je les comprends en ce moment, j'accomplirai tout ce que la vanité humaine peut désirer attendre.

Cette dernière phrase en dit beaucoup en peu de mots et elle indique clairement que l'ancien président a la haute et noble ambition de défendre l'intégrité des institutions républicaines contre les tendances nouvelles du parti centralisateur et de se faire le champion de la Constitution. L'homme d'Etat qui triomphera dans une pareille lutte aura, en effet, obtenu un résultat assez glorieux pour satisfaire le plus légitime orgueil.

Mais Johnson a trop d'expérience pour se précipiter dans l'arène à la première occasion venue et il attendra certainement un moment favorable pour se produire. Il ménagera ses coups pour les porter plus sûrement.

LA REPRISE DES PAIEMENTS EN ESPÈCES.—On écrit de Boston, en date du 4:

"On a présenté hier à la Chambre des représentants du Massachusetts un projet de loi d'après lequel les impôts devront être payés en monnaie métallique ou en billets remboursables en or, à partir du 1er janvier 1879; les contrats payables en dollars devront l'être en monnaie métallique des Etats-Unis à partir de la même date.

"M. Ropes a fait observer que ce bill était simplement la reproduction de celui qui a été adopté par l'Etat de New-York sur le même sujet. Le Massachusetts ne doit pas rester en arrière, sans quoi ses réputation et ses affaires en souffriront. Si le Congrès des Etats-Unis ne répond pas à l'attente du peuple, sur la question des paiements en espèces, a dit M. Ropes, il appartient aux Etats de faire leur devoir.

"Plusieurs représentants ont chaudement appuyé le projet de loi, qui a été renvoyé à un comité spécial des deux Chambres de l'Etat."

—Le général Bataille, commandant le 3e corps d'armée, vient de prendre l'arrêté suivant:

Vu le numéro, en date du 15 février 1875, du journal le *Travail de Seine-et-Marne*, publié à Melun;

Attendu que ce numéro renferme sous la rubrique: Variétés—Le *Trombinoscope*—MacMahon—de violentes attaques et des outrages à l'adresse du chef de l'Etat, ainsi que des excitations au désordre;

En vertu des pouvoirs que confère l'article 9 de la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège,

Arrête:

La publication du journal *le Travail* est interdite.

PAU, 15 fév.—Ainsi que je vous l'ai télégraphié, l'infant don Sébastien de Bourbon est mort hier, 14, à onze heures du soir, de la maladie qui avait à la d'une pleurésie. L'infant qui avait soixante-trois ans, était l'oncle de la reine Isabelle, et beau-frère du roi François d'Assise. Il dépensait royalement son immense fortune, et la ville de Pau perd beaucoup à sa mort.

Don Sébastien était un érudit de premier ordre et un artiste.

Il y a trois semaines environ, il chantait un morceau de sa composition dans une grande fête donnée par lui en l'honneur de la restauration d'Alphonse XII, son petit neveu.

Le 43e Congrès et la Presse.

Les commentaires sur les notes du défunt Congrès, dit le *Courrier des Etats-Unis*, continuent à occuper une large place dans la presse américaine; nous croyons devoir en donner quelques extraits, comme pierre de touche du sentiment général.

Le défunt Congrès, dit la *Herald*, est responsable au premier chef de ce qu'il n'a pas fait. La dépression et la stagnation générale des affaires exigeaient des remèdes législatifs, mais aucune mesure réparatrice n'a été prise par la quarante-troisième Congrès, ni à sa première, ni à sa seconde session. Sa troisième session a commencé deux mois après l'explosion de la grande panique de 1873, et tous les yeux et toutes les espérances étaient tournées vers lui. Il est resté en session depuis le commencement de décembre jusqu'au milieu de juin, et n'a rien fait pour relever le pays de la prostration où il était plongé. Le parti républicain a chèrement payé cette inaction aux élections de l'an dernier, qui l'ont dépossédé du pouvoir dans la plupart des gouvernements d'Etat; cet échec a ses adversaires la prééminence dans la prochaine Chambre des représentants; cet affaibli sa majorité au Sénat; et amoindri, détruit sa suprématie dans les deux Chambres, n'eût été le long terme des deux tiers des sénateurs. Ce coup sévère aurait dû servir de leçon.

Quand le Congrès s'est rassemblé, la majorité républicaine aurait dû comprendre la nécessité de faire quelque chose pour revivifier les affaires du pays. Elle aurait pu regagner le terrain perdu, et se serait immédiatement occupée sur des mesures. Mais la session est arrivée à sa fin sans l'adoption d'une seule loi de nature à donner une nouvelle impulsion aux affaires. C'est là la plus déplorable de ses fautes, et le parti républicain se présentera aux élections de cette année avec des perspectives plus sombres et dans des conditions plus désastreuses qu'en 1874. Quand le peuple est malheureux, il en fait volontiers hommage au gouvernement; mais quand, après des saisons propices et des récoltes abondantes il souffre de la dureté du temps, il s'en prend sûrement au parti au pouvoir qui n'a rien fait pour sa prospérité.

La majorité républicaine a semblé comprendre ses obligations au commencement de la session. Il n'est promptement occupé de la question financière, qui était la question vitale entre toutes. Mais le bill qu'elle a voté ne vaut pas le papier sur lequel il est imprimé. Il dépose que les paiements en espèces seront repris en 1879, mais il ne prescrit aucune mesure pour atteindre ce résultat: il est aussi impuissant que le serait "un taureau contre la comète."

Les seules autres mesures touchant les affaires sont le bill du tarif donnant et le bill des impôts, qui qui passé il y a quelques jours. Ce dernier bill au lieu de relever le commerce, l'écrase de nouvelles charges; il détraque le calcul déjà si incertain de la spéculation, et a pour effet d'élever les prix, ce qui, par voie de conséquence, rétrécit la consommation et appauvrit le marché. Il a, en outre, l'inconvénient plus grave encore de jeter le découragement dans les esprits en faisant voir que, dans l'opinion du congrès et du gouvernement, il n'y a pas lieu d'espérer une prochaine reprise d'affaires qui suffise aux besoins du Trésor. Les bills du tarif et des impôts sont donc une confession par la majorité républicaine que non-seulement sa politique passée a ruiné le commerce, mais encore qu'elle n'a trouvé aucune mesure propre à faire prévoir une prochaine amélioration.

L'*Express* publie ce qui suit:

"Le congrès s'est enfin ajourné, et nous pouvons respirer librement.... Les élections de l'automne dernier ont été une sévère leçon pour le gouvernement corrompu, égoïste, arbitraire du parti républicain; cependant, au lieu de profiter de cette leçon et de modifier ses allures, il s'est raidi contre l'opinion publique, et s'est efforcé, par des lois répressives, de faire échec à la volonté populaire pour garder le pouvoir malgré elle.... Le pays ne saurait trop se réjouir de ce que le sénat n'a pas ratifié le *Force Bill*, et, grâce à cette abstention, nous en sommes pas encore à donner aux monarchies de l'ancien monde le spectacle d'une République, vieille de moins d'un siècle, entièrement soumise au bon plaisir d'un seul homme, dont les troupes pourraient à tout moment fouler aux pieds toutes les lois par lesquelles le gouverné est indépendant des caprices des gouvernants.... Aujourd'hui le peuple est légalement affranchi—pour la première fois depuis quatorze ans,—de la domination d'un parti de centralisation et de militarisme.... Le parti démocratique se trouve maintenant majorité,—en théorie aussi en fait, sans doute, nous l'espérons, la patience et le tact de résoudre les questions qui sont posées devant le gouvernement du pays...."

Enfin la *Tribune* fait observer que le dernier Congrès a été élu en même temps que le président Grant, et que le président et le parti républicain avaient atteint alors le point culminant de leur marche ascendante. Elle ajoute:

"Le parti n'avait jamais été si fort, au moins en apparence. Il n'avait qu'à se montrer raisonnablement sage et prudent pour faire de cette apparence une réalité. Mais sa force a fait sa faiblesse. Nous avons toute raison de nous féliciter qu'un Congrès qui a été si complaisant pour une administration qui a eu un peu d'intelligence de ses devoirs envers le pays; qui s'est laissé si constamment dominer par des préoccupations de parti; qui a eu assez de tact et de sens politique pour compter un Butler parmi ses chefs reconnus, ait enfin terminé sa carrière. Nous pouvons en avoir un pire: mais Dieu en nous préserve!"

OPÉRA.

Aujourd'hui, jeudi, la *Grande Duchesse de Gérolstein* sera donnée en matinée.

Ce soir *Don Sébastien*, grand opéra de Donizetti, avec MM. Gadilhe, Mério, Dardignac, Douval, Mme Téoni.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie., au coin des rues de Chartres et Bienville, a reçu les numéros du 20 février de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

COMPAGNIE DES ABATTOIRS.—Nous publions dans une autre colonne la liste des nouveaux directeurs élus le 2 courant pour servir pendant l'année courante. On verra qu'à une réunion de la direction tenue le 10 mars, M. J. Hernandez a été, à l'unanimité, élu président et M. J. N. Augustin réélu secrétaire. Nous appelons l'attention des actionnaires sur l'avis qui les concerne.

—On lit dans une correspondance parisienne:

"Les rapports s'échveinent entre la Russie et l'Angleterre. Les journaux russes sont exaspérés du refus du gouvernement britannique d'y aster à la conférence de Saint-Pétersbourg. Les journaux anglais sont non moins violemment disposés à l'égard du cabinet russe. Et entre les deux camps commencent à pleuvoir les reproches acerbes et les traits acérés.

"Les Russes déclarent que si les Anglais ont accueilli avec froideur la demande de se faire représenter au congrès international qui a pour but de restreindre les horreurs de la guerre, c'est par pure hypocrisie, et que le vrai motif qui les fait agir ainsi, c'est le désir de maintenir les procédés actuels employés dans les guerres maritimes.

"Les Anglais ripostent que les Russes, d'accord en cela avec les Allemands, ont pour but unique de chercher les moyens de paralyser la résistance des peuples envahis par une armée conquérante, et de punir par des lois, les nations qui voudraient se mettre en travers d'une invasion."

—On écrit de Cannes, 18 février soir:

Hier, vers onze heures, le navire la *Normandie*, ayant à bord 250 passagers environ, s'est perdu sur les récifs de l'île Saint-Honorat.

Tous les passagers ont été sauvés sans exception. La municipalité de Cannes les a recueillis. Des soins leur ont été donnés grâce à la libéralité de la colonie étrangère.

Le capitaine du navire s'est brûlé la cervelle, on lui attribue la responsabilité du sinistre.

La municipalité de Cannes et les étrangers ont montré beaucoup de dévouement pour le sauvetage.

—Donnons, par exception, dit la *Patrie*, une éphéméride que nous croyons intéressante:

Il y a aujourd'hui, 18 février, soixante-quinze ans que fut ouverte la Banque de France.

Depuis la chute retentissante de la Banque Law, les bancoins du commerce et de l'industrie avaient fait naître successivement la caisse d'escompte, la caisse des comptes courants, les factories du commerce, etc., qui escomptaient les effets des particuliers ou émettaient des billets au porteur négociables.

Le 13 février 1800, on arrêta, dans une réunion de capitalistes, les statuts d'une banque publique, dont les fonds, au capital de 30 millions en espèces, seraient faits par actions de 2,000 francs chacune.

L'entreprise réussit et les opérations commencèrent le 18 février.

Telle est l'origine de la Banque de France.

TEMPÉRATURE.—10 mars 1875.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
8 A. M.	66	13
12 M.	70	21
3 P. M.	75	24
6 P. M.	68	20

NOUVELLE INDUSTRIE DOMESTIQUE.

On a demandé fréquemment pourquoi on dépensait ainsi des milliers de piastres à Cincinnati, Louisville, Milwaukee et autres villes de l'Ouest pour avoir de Lager Beer, quand on peut chez soi en faire d'aussi bon. Pourquoi payer un gros frêt et aller chercher à 1500 milles de distance un produit qu'on peut se procurer à sa propre porte? et pourquoi là vente en détail de cette excellente boisson est-elle restreinte à ceux qui possèdent un gros capital quand une quantité suffisante peut être fournie quotidiennement en telle quantité qu'on demandera.

M. George Merz, de la brasserie du vieux canal, répond à toutes ces questions. Il y a dans cette brasserie les plus modernes et les meilleures machines, et l'établissement de M. Merz est un des plus vastes du pays. Le fait a été démontré que ce Lager et l'Ale, d'une qualité supérieure, peuvent être fabriqués l'hiver et l'été, et qu'il en sera ainsi à l'avenir. M. Merz a eu l'idée de former une compagnie par actions pour brasser le Lager Beer et, à cet effet, il offre sa brasserie et ses dépendances, 18 lots en tout, à la compagnie qui est maintenant en voie de formation. Pour en faciliter et hâter l'établissement, les actions du capital ont été placées au chiffre modique de $50 chacune, et qui permettra à ceux qui n'ont pas des moyens limités de s'engager dans cette entreprise. Aussitôt qu'une somme de $50,000 aura été consentie, la compagnie commencera ses opérations. M. Merz a toujours été heureux dans ses entreprises et il n'y a pas de raison pour croire qu'il échouera dans celle-ci.

Des livres de souscription sont ouverts au bureau de la brasserie, au coin des rues Toulouse et Villeré, où toutes les informations seront données sur demande. Nous recommandons chaudement l'entreprise à nos négociants et aux citoyens en général, attendu qu'elle nous paraît digne de leur patronage.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Mystérieuse Disparition.

Hier matin, vers trois heures, M. Jean Marie Dufrechou, un boucher bien connu, qui demeure rue Melpomène No 263, est parti de chez lui comme d'habitude pour se rendre à son stalle au Marché Dryades.

Il n'y a pas parti, cependant, à la grande surprise de tous ceux qui connaissent son exactitude, et comme il n'est pas retourné à sa résidence, on ne sait pas ce qu'il est devenu.

On a fait naturellement les conjectures les plus naturelles sur cette disparition; qui s'expliquera bientôt peut-être: mais il se peut fort bien aussi que M. Dufrechou ait été victime d'un guet-apens, quoique nous persistions à croire que tel n'est pas le cas.

Si nos plus fâcheuses prévisions se réalisaient, ce qu'un meurtre ait été commis, il faudra bien que le corps se retrouve; à moins qu'il n'en soit pour M. Dufrechou comme pour le juge McArthur, qui a disparu il y a deux mois et quelques jours sans laisser plus de traces que s'il s'était évaporé.

VOL ET MEURTRE.

L'accusé est un ex-officier de police.

Le 20 février dernier un officier de police du nom de C. Goetz arrêtait un homme du nom d'Andrés Marze, arrivé là Mexique depuis quelques jours seulement, prétendant qu'on l'avait accusé de vol, et condamné le malheureux, non pas à une simple peine, mais à un coup de canne sur la belle-sœur de Goetz, rue Tchoupitoulas, entre les rues Ste-Marie et Félicité.

Le métropolitain savait que Marze était porteur d'une ceinture en chamois tenant des pierres précieuses et de l'or, et il avait tout simplement l'intention de le dépouiller.

Goetz était dans une suite retirée du café et s'aperçevant des desseins de l'indigne gardien de la paix, Andrés Marze a voulu s'échapper, mais il était retenu par le mandataire, aidé de son estimable belle-sœur, et sa ceinture lui a été arrachée de vive force.

Il paraît que le chef de police et le Bureau métropolitain ont eu connaissance de ce fait, car Goetz a été chassé, mais on s'est borné à cette punition, sans exiger de traduire le criminel devant la justice.

La victime de ce guet-apens a succombé lundi dernier, le 8 courant, à la suite des nombreux coups qu'il avait reçus, au No 112 Passage de la Bourse, où il avait été conduit par un inconnu, qui avait probablement l'intention de faire perdre ses traces aux détectives et de le garder désormais afin de l'empêcher de porter plainte contre son voleur.

Tout aurait fini là,—car il avait été constaté que le malheureux Marze était mort de la jaunisse,—si le capitaine Grey, commandant le 4me precinct de police, ayant reçu des informations qui lui donnaient lieu de croire qu'Andrés Marze avait été volé, mais non assassiné, n'avait exigé que le corps fut exhumé et qu'on en fît l'autopsie.

Les suppositions du capitaine Grey n'étaient que trop bien fondées, car il a été constaté, après l'autopsie, que Marze était mort des suites des coups qu'il avait reçus à la tête, et non pas de la jaunisse.

Le capitaine Grey n'est pas arrêté en si bon chemin, il l'est mis à la recherche de Goetz, qui a disparu depuis la commission du crime, et ayant pu le rencontrer dans un des bouges de la ville, il l'a assuré de la personne de Mme Goetz, la propriétaire du café, l'accusant de complicité directe dans le vol et dans le meurtre.

L'affaire sera dans doute bientôt de nouveaux développements et nous attendons le résultat de la chasse commencée par le capitaine Grey, dont nous connaissons l'habileté, espérant que le gibier ne lui échappera pas.

Retour du lieutenant-gouverneur Penn.

Le lieutenant-gouverneur *de jure* est arrivé avant-hier de Washington, où il était resté pour s'occuper des affaires politiques de la Louisiane.

Il croit que le compromis se fera et que les radicaux donneront toutes les garanties nécessaires aux conservateurs. Le lieutenant-gouverneur Penn pense également qu'il aura une session extraordinaire de la Législature convoquée par M. Kellogg, vers le 16 ou le 20 de ce mois.

Le jour même que le lieutenant-gouverneur revenait, M. Charles Cavanac partait pour Washington afin de veiller sur Wells et Anderson, qui y sont déjà, quand l'excomité congressionnel chargé de l'arbitrage examinera les retours de l'élection de 1874.

Personne aussi bien que M. Cavanac connaît toutes les fraudes du Bureau des retours et il sera en mesure de rendre d'importants services à Washington.

Cour Supérieure Criminelle.

Il n'y a pas moins de onze affaires criminelles, fixées pour le mois de mars devant la Cour Supérieure Criminelle présidée nouvellement par M. Braughin, agissant comme juge en l'absence du juge Atocha.

La première de ces affaires, celle d'un certain Romain Marmouset, accusé du meurtre de Jean Lazarre, un laitier, le 19 septembre de l'année dernière, sera commencée ce matin.

L'affaire d'Alexander Newton, l'assassin de Justin Bourdonnay, est fixée pour le 25.

Le juge Braughin aura donc de la besogne pendant la maladie du juge Atocha.

Fusillades.

Les *panachés* rassemblés chaque jour rue St-Louis, devant la maison d'Etat, ont pu applaudir avant hier un magnifique combat à coups de poings entre un certain Randolphe, député sergent d'armes dans le ménagerie de Blain et le sieur Cousin, un membre de la dite ménagerie.

Le premier a été l'agresseur, mais il paraît que Cousin est resté maître du terrain.

La querelle finit,—comme finissent toutes les querelles de radicaux,—au cabaret.

Cousin a les deux yeux poshés et Randolphe a fait dans une partie sensible de son individu.

Incendie.

Vers une heure moins le quart, hier matin, le feu s'est déclaré dans la maison inhabitée située rue Jackson, entre Jeanette et Sixième, dans le 7ème district, appartenant à M. Hamilton.

La bâtisse a été complètement détruite, et comme elle n'était pas assurée, il est évident que le feu est l'œuvre d'un malfaiteur.

ABONNEMENT Nos 187, 188, et 189.—Voyez la colonne des notices spéciales. Mort de S. W. Lewis, Wm. Earhart et M. Rotenbinger. Payable au bureau de la "Mutual Aid and Beneficial Life Insurance Association" de la Louisiane, No 19, rue du Camp.

Escargots! Escargots! Escargots!

Reçu par voie mer FRANK KUBT, de Bayonne, un magasin, AV-ÈNE par S. MIJACTALUGA, No 84 Vieille Levée, entre J. Grunes.

Un livre de 4 pages POUR 50 CS. Le Conseiller spécial du malade en couleurs anglais, le Docteur Pierce, M. D., chef du Bureau des médecins et chirurgiens en Ophtalmologie du New Orleans.

Fleming's Lactated Compound.

Compagnie d'Assurance Mutuelle.

CHAUSSURES! Chaussures! Chaussures! Vissées et Cousues.

PRÊTS 300,000 piastres.

DRAPEAU ROUGE.

Balances de Fairbanks, pour le Coton.

TAXES. Taxes de Ville.

AU SINGE QUI VIBRE.

L. C. ARNY,

Collège Commercial de Bolmar.

Champagne! Champagne! A BON MARCHÉ. AU MAGNOLIA.

PIERRE PAVIA

J. DESCA,

AU SINGE QUI VIBRE.

ERNEST CABAUD,

Bitters de la Consommation.

Guérison positive de toutes les maladies chroniques PAR Le Docteur L. L. SOLANAS No. 221 rue des Nouvelles, près Bienville. CONSULTATION GRATIS Tous les jours de midi à deux heures. CONSULTATION PRIVÉE De 7 à 9 heures du soir. 11mars—1m

Avis.

Licences de ville.

Avis.

On demande.

$50, $100, $500, $1000.

Réparations de Cuisinières.

Avez-vous besoin d'argent?

Grande Vente.

Collège Commercial de Bolmar.

BARNETT & CARMACK.

Rit par jour! Rit par jour!

Compagnie d'Assurance Mutuelle.

A. ROCHEREAU & CO., Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne, COMMISSION MERCHANTS, WINES, BRANDIES, SARDINES, &c. New York. New Orleans.

Vor. MAIGNAN, NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE, SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU PAPE CLÉMENT, 23 et 24 Rue Bienville. 23 et 25

J. P. SARRAZIN, Grande fabrique de tubes en Sud, à la vapeur.

J. A. LACROIX, BOTTES ET SOULIERS

AUX Dames.

LA CÉLÈBRE Mme LEONCE

Guérison gratuite des yeux!!!

Restaurant Eating House.

Restaurant Restaurant, Ste. Marie.

Restaurant, Hôtels, &c. Hôtel et Restaurant DE L. MATARAN,

PERSON FRANÇAISE,

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Aux Dames.

AU BON TON.

VACCINATION.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Aux Dames.

Dr. OTTO KRATZ,

JOS. DAVID,

JULIUS ROBERTS Diffusion Process Co.

Maison établie en 1835.

MEUBLES. McCRACKEN & BRENSTER,

ELKIN & CO.,

DIRECTORY DE SOARDS, 1875.

L. VIPLE,

Cafe à Vendre.

MEUBLES.

BLOOD FERTILIZING WORKS

FERTILISEURS

GEO. VIGLE.